



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 007-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2025.GRPARL.55

Déposée le : 24.02.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Harmonisation et aménagement rationnel des vacances scolaires au niveau des cantons et plus spécifiquement dans l'espace BEJUNE

Consulter le calendrier 2025 des vacances scolaires de l'ensemble des cantons suisses élaboré par la CDIP (Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique) présente un grand intérêt. Il en dit long sur le fédéralisme coopératif de notre pays et sur la volonté d'harmoniser partiellement les dates des vacances scolaires dans notre pays en tenant compte des spécificités culturelles de chacun de nos cantons.

On y apprend ainsi que dans de nombreux cantons, les vacances dédiées aux sports d'hiver s'étendent sur deux semaines, que les vacances de printemps ne comptent qu'une dizaine de jours dans d'autres cantons ou encore que les Zurichois ont les vacances plus tard que les Bernois.

En ce qui concerne plus particulièrement notre canton, on constate que dans la partie alémanique les vacances d'automne sont plus longues que dans la partie francophone et que la situation inverse prévaut en été. Ces différences relèvent de spécificités culturelles hautement respectables.

En considérant l'espace BEJUNE (formé des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel), on relève que les vacances dans la partie francophone de notre canton coïncident fortement avec celles du canton de Neuchâtel, mais moins avec celles du canton du Jura. Ainsi, pour 2025 les vacances de printemps auront lieu du 18 avril au 4 mai dans le canton du Jura, alors que dans le Jura bernois les élèves ne seront pas à l'école entre le 12 et le 27 avril. De surcroît, dans la plupart des écoles obligatoires du Jura bernois, la semaine laissée libre pour les sports d'hiver s'est étendue du 15 au 23 février, alors qu'elle a eu lieu du 22 février au 2 mars dans les cantons du Jura et de Neuchâtel.

Il semble très opportun que dans notre pays fédéraliste, la fixation de la date des vacances des écoles obligatoires et du degré secondaire II dans les cantons obéisse à trois principes.

- a) Respecter les traditions et la culture spécifique de tous les cantons.
- b) Ne pas envoyer tous les élèves du pays en vacances simultanément pour éviter les engorgements sur les routes et les autoroutes, pour étaler les dates de réservation dans les chalets, les appartements de vacances et les hôtels et pour empêcher que toutes les personnes qui aiment le ski ne se ruent toutes en même temps sur les pistes.
- c) Harmoniser les dates des vacances des régions naturelles qui s'étendent sur plusieurs cantons. Cela concerne particulièrement l'espace BEJUNE déjà évoqué.

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes.

- 1. Dans le cadre de la CDIP, la Direction de l'instruction publique et de la culture de notre canton (INC) négocie-t-elle avec les autres cantons pour décaler les vacances entre les différents cantons afin d'éviter les locations simultanées des lieux d'hébergement touristiques et l'aggravation de l'engorgement de nos routes et de nos autoroutes ? Ou cela se fait-il naturellement par la prise en compte des spécificités culturelles des cantons ?
- 2. L'INC est-elle disposée à intervenir auprès de ses homologues des cantons de Neuchâtel et du Jura pour que dans l'espace BEJUNE toutes les vacances (y compris celles dédiées aux sports d'hiver) aient dorénavant lieu simultanément, cela pour favoriser l'organisation de la vie familiale pour les nombreuses personnes du Jura bernois dont les activités professionnelles, les loisirs ainsi que les études et les apprentissages de leurs enfants se déploient sur deux, voire sur trois cantons de l'Arc jurassien ?
- 3. L'INC négocie-t-elle avec la CIIP (Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin) pour agender à des dates différentes les vacances dédiées aux sports d'hiver, cela afin d'éviter, là encore, l'aggravation de l'engorgement des routes et des autoroutes et les locations trop concentrées et simultanées des locaux d'hébergement touristiques ?

Destinataire

– Grand Conseil